

## TOURNEE ANNUELLE DE CONSERVATION CADASTRALE

## AVIS AUX PROPRIETAIRES FONCIERS

Les propriétaires fonciers sont informés que Mr MORAND, Géomètre du Cadastre sera de passage en commune durant la période du 01/07/2024 au 05/07/2024 afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral.

Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés.

Cette personne aisément identifiable par le port d'une chasuble siglée CADASTRE est munie d'une carte professionnelle ainsi que d'une copie de l'arrêté préfectoral dont l'article 2 stipule :

Les agents chargés des travaux, dûment accrédités, et leurs auxiliaires, sont <u>autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées</u> situées sur le territoire des communes du département des Landes pour les travaux de conservation cadastrale et ceux liés aux contentieux de rénovation.

Le présent avis est affiché par ordre d	u Maire soussigné.	
·	S	
	A,	le

